

La politique d'animation de la DEJQ repose-t-elle sur la maltraitance ?

La Direction de l'Enfance, de la Jeunesse et des Quartiers (DEJQ) va prendre le pilotage de la future maison de quartier des Plaines-du-Loup alors que depuis 25 ans, la Ville de Lausanne mandate la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL) pour accompagner les lieux socioculturels.

Ce choix est l'élément visible de la politique de démantèlement de la FASL menée depuis l'abandon de sa municipalisation. Voici la stratégie développée :

Un peu d'histoire

Suite à deux audits commandés par la Ville de Lausanne en 2018 (IDHEAP pour les questions de politique d'animation et contrôle des finances pour la question de la gouvernance et des finances), une réforme de la Fondation est initiée. Conformément aux recommandations des audits, la Ville de Lausanne est invitée à quitter le conseil de Fondation. Pour rappel, la Ville de Lausanne avait deux sièges de droit dans ce conseil. Insatisfaite, la Ville menace de municipaliser la FASL fin 2019. Un conflit éclate. Grâce à la mobilisation du terrain, des associatifs et au soutien du Conseil Communal, la municipalisation est abandonnée. Dès lors, nous pensions que les attaques de la DEJQ étaient derrière nous et que nous pourrions pleinement nous impliquer dans l'animation de la Cité, surtout suite à la période de pandémie que nous vivions.

Des attaques incessantes

Or, les attaques n'ont pas cessé. Nous avons dû faire face à des amputations de subvention suite à l'arrêt du « Tunnel rêve de vert » et de la participation de certains lieux au conseil des enfants en raison de réorientations d'activités ou de manque de sens.

La DEJQ a cherché à court-circuiter à de nombreuses reprises le secrétariat général et les équipes en passant directement par les associations des lieux, notamment sur des questions de programmation. Cette triangulation sème la discorde au sein des lieux.

La DEJQ s'est aussi massivement renforcée en ressources humaines pour contrôler la FASL. Ainsi, en plus des 87 indicateurs de la convention de subventionnement auquel doit répondre la FASL chaque année, la DEJQ sollicite à tout moment le secrétariat général pour comprendre le sens même de son action. La FASL ne dispose pas des moyens nécessaires pour répondre à toutes ces sollicitations. La DEJQ entretient ainsi une suspicion sur la mauvaise utilisation des ressources de la FASL, anéantissant les espoirs de renforcement des ressources au sein des quartiers en ayant le plus besoin.

De plus, les personnes impliquées dans les lieux d'animation sont systématiquement confrontées à des contradictions entre le discours politique et les implémentations de ce discours par l'administration. Cela confère de la méfiance et du désarroi.

Enfin le dernier exemple en date, la décision de la Ville de Lausanne de prendre la gestion de la nouvelle maison de quartier des Plaines-du-Loup, malgré six années d'engagement de la FASL dans un processus d'accompagnements des habitant.e.s actuel.le.s et futur.e.s dans la réalisation de cette dernière. A cela s'ajoute la reprise du lieu d'animation actuel au 1^{er} mai 2023 en violation de la convention de subventionnement.

Le cumul de toutes ces actions maltraite les professionnel.les, le secrétariat général de la FASL et les bénévoles au sein des comités. Il engendre un affaiblissement et un risque d'implosion de la FASL.

Le personnel de la FASL affirme donc son désarroi total et démontre que le système mis en place par la DEJQ est maltraitant et va à l'encontre des intérêts des citoyens lausannois.

Nous réitérons notre envie de travailler pour la population lausannoise, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables. Alors que ces dernières années les collaborations avec de nombreux services de la Ville et partenaires institutionnels (culturels, sociaux,...) n'ont cessé de croître, il est nécessaire de construire un projet commun dans un climat serein avec notre dicastère de tutelle, condition qui n'est aujourd'hui pas remplie.

Contacts :

- Kilian Marlève, président de la commission du personnel FASL. 076.397.65.01
- Lionel Guex, vice-président de la commission du personnel FASL 078.665.50.69